



Instalation d'un mobile-home

Par **netou**, le **06/02/2017** à **19:42**

Bonjour,
Ayant un terrain d'environ 800 m², il y a dessus un bâtiment en pierre d'environ 60 m². je souhaiterai y installer un mobile-home, d'environ 32 m², faire l'assainissement et faire venir l'eau et l'électricité, pour vivre à l'année.
Le PLU donne mon terrain en non constructible "nh2", selon la mairie je ne peux pas y déposer de mobile-home, mais je peux agrandir mon bâtiment de 30/100.
J'aimerais connaître, svp, votre point de vue et éventuellement les démarches à effectuer pour l'aboutissement de mon projet si la mairie se trompe.
Je vous remercie de votre réponse.
Cordialement
René

Par **talcoat**, le **07/02/2017** à **14:28**

Bonjour,
Il n'y a pas d'erreur de la part de la mairie.
Le projet n'est pas compatible avec le règlement de la zone (exclusion des mobile-home) mais effectivement des possibilités d'agrandissement du bâtiment existant (extension limitée) semble possible.
Cordialement